

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 04 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, jeudi 04 février, à 18 h 30, le conseil de communauté de Beaufort en Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Fontaine-Guérin, en session ordinaire du mois de FEVRIER, sous la présidence de M. Jean Charles TAUGOURDEAU.

Etaient présents : M. Jean Charles TAUGOURDEAU (Président), Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Christophe POT, M. Jean-Marie LEVESQUE, Mme Janine BOUTIN, M. Jean-Patrick DEFOURS, Mme Danièle NORAS, Mme Marie-Pierre MARTIN, Mme Françoise GUIMBRETIERE, Mme Marie-Françoise AUGUSTE, Mme Florence BAHUON, Mme Claude BERTHELOT, M. Dean BLOUIN, M. Thierry COFFINEAU, M. Gérard DAPREMONT, M. Denis DROUIN, M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Jean MANCEAU, M. Serge MAYE, M. Jacky MERIOT, M. Jean-Michel MINAUD, Mme Ghislaine PAYNE, M. Eric PORCHER, Mme Blandine RAVENEAU, M. Patrick ROUSSEAU, M. Eric SZCZUCZYNSKI, Mme Martine TELLIER, M. Philippe TESSEREAU, Mme Claudette TURC, M. Louis-Marie TURC.

Etaient absents : Mme Fabienne LEWIS, M. Vincent MARCHESSEAU, M. Tony JOREAU

A été nommée secrétaire de séance : Mme Danièle NORAS

Présentation par M. Gilles GRIMAUD, vice-président du conseil général de Maine-et-Loire, du nouveau dispositif du Département en matière d'aide aux communes et aux intercommunalités.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2009 est approuvé sans observation.

2010/02

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE (rapporteur : M. le président)

M. le président informe le conseil qu'un agent de la collectivité a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe. Cet agent donnant entièrement satisfaction, il se propose de la nommer à ce grade et il demande en conséquence au conseil de bien vouloir créer l'emploi correspondant au 1er janvier 2010.

Le conseil de communauté, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 1er janvier 2010,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la communauté de communes,

AUTORISE M. le Président à procéder aux formalités afférentes et à signer les documents s'y rapportant.

2010/03

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEAUFORT EN ANJOU (rapporteur : M. le Président)

M. le président rappelle au conseil que par délibération du 17 décembre 2009, celui-ci a délibéré pour les mises à disposition, pour 3 ans, d'agents de la commune de Beaufort-en-Vallée et de Mazé. Les délibérations organisant la mise à disposition d'agents des autres communes de la communauté de communes étant parvenues au siège de Beaufort en Anjou, il propose de compléter le dispositif avec ces agents.

Par ailleurs, le dispositif de mise à disposition de services ne pouvant intervenir avant quelques mois, il convient, pour les agents qui seront transférés et ensuite mis à disposition, de couvrir la période du 1er janvier 2010 au 30 avril 2010.

En outre, un agent de la commune de Beaufort-en-Vallée intervient à la fois sur celle-ci (service population et service ressources humaines) et sur la communauté de communes. La part consacrée à la communauté de communes représente 25 % de son activité globale (document sécurité, social au personnel, gestion des demandes d'emploi et des stagiaires, contrat de groupe MNT,...). Il propose au conseil de concrétiser cette activité par sa mise à disposition pour 3 ans auprès de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Il propose en conséquence au conseil de délibérer sur ces mises à dispositions,

Le conseil de communauté,

Vu l'accord individuel de chaque agent, et sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire placée auprès du centre de gestion,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE les mises à disposition suivantes :

Mise à disposition de personnel de la commune de Beaufort-en-Vallée à la communauté de communes de Beaufort en Anjou :

Services généraux :

Agent	Grade	% du temps complet	Début de la mise à disposition	Fin de la mise à disposition
Flécheau Christine	Rédacteur principal	50 %	01/01/2010	30/04/2010
Magescas Jean-Robert	Attaché	50 %	01/01/2010	30/04/2010
Plot Lucie	Rédacteur	50 %	01/01/2010	30/04/2010
Royer Catherine	Rédacteur chef	50 %	01/01/2010	30/04/2010
Besnard Sabrina	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	25 %	01/01/2010	31/12/2012

Mise à disposition de personnel de la commune de Brion :

Services techniques

Agent	Grade	Début de la mise à disposition	Fin de la mise à disposition
Boussard Bernard	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2010	31/12/2012
Cohergne Olivier	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2010	31/12/2012
Licois Jean-Pierre	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2010	31/12/2012

Mise à disposition de personnel de la commune de Fontaine-Guérin :

Services techniques

Agent	Grade	Début de la mise à disposition	Fin de la mise à disposition
Cureau Dominique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2010	31/12/2012
Guyon Eric	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2010	31/12/2012

Mise à disposition de personnel de la commune de Saint-Georges-du-Bois :

Services techniques

Agent	Grade	Début de la mise à disposition	Fin de la mise à disposition
Taugourdeau Bruno	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2010	31/12/2012

APPROUVE les conventions individuelles correspondantes pour :

- les services généraux
- les services techniques pour la réalisation de services ponctuels (essentiellement mise en place des animations et des rendez-vous festifs et culturels) et l'entretien des équipements communautaires,

PRECISE que la dépense sera imputée aux articles correspondants du budget de la communauté de communes et a été inscrite au budget,

AUTORISE M. le Président à signer les documents correspondants.

CREATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (rapporteur : M. le Président)

M. le président rappelle au conseil qu'il a été retenu, pour l'organisation des structures communautaires, le principe de mise à disposition de services, en conformité avec la réalité de notre activité et la réglementation. Dans ce cadre, les services ressources pourront être mis à la disposition, moyennant remboursement, des communes qui en feront la demande.

Dans le cas particulier du Directeur Général des Services, un tel montage serait juridiquement hasardeux.

Aussi, propose-t-il à l'assemblée de créer sur la communauté de communes un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services qui serait pourvu par voie de détachement de son grade d'origine à la commune de Beaufort-en-Vallée, ainsi que les indemnités spécifiques afférentes à un tel emploi.

Cet agent, intervenant également auprès de la commune de Beaufort-en-Vallée dans le cadre d'un cumul d'emploi (ordonnance de 1936) lié à ses compétences et à sa connaissance de cette collectivité, et restant juridiquement rattaché à elle, il appartiendrait à celle-ci d'examiner le cadre juridique de son emploi auprès d'elle.

M. le président informe le conseil que le décret 87-1101 modifié précise les fonctions du DGS. Celui-ci est chargé, sous l'autorité du président, de diriger l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation. Les fonctionnaires concernés sont placés en position de détachement dans les conditions et suivant les règles statutaires prévues pour cette position dans le cadre d'emploi d'origine. Le traitement indiciaire de ces agents est régi par les règles habituelles du détachement (nomination à un indice égal ou immédiatement supérieur à l'indice d'origine).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi de Directeur Général des Services à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2010,

MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence,

DECIDE que l'agent percevra l'indemnité de responsabilité afférente.

2010/05

Z.A. CLOS DE VILLIERS - CONSTRUCTION DE 2 ATELIERS RELAIS A VOCATION ARTISANALE, DE PRODUCTION OU DE TRANSFORMATION - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS "ANJOU IMMOBILIER D'ENTREPRISES" – AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE (rapporteur : Marie-Pierre MARTIN)

Marie-Pierre MARTIN, vice-présidente chargée du développement économique, propose au conseil de prendre connaissance du projet de construction de deux ateliers relais à vocation artisanale à édifier sur les deux lots viabilisés du Clos de Villiers. Elle rappelle qu'il s'agit de bâtiments de simple facture visant à répondre aux besoins de la profession. Le dépôt du permis de construire a été repoussé dans l'attente de l'achèvement des travaux d'assainissement prévu à la fin du mois.

Les deux bâtiments se composent d'un seul volume d'une superficie respective de 249,93 m² (189,68 m² d'atelier) et 299,55 m² (239,32 m² d'atelier). Chacun dispose d'un bureau et de locaux sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les bâtiments seront édifiés sur les lots n°1 et 2. Les lots pourront être diminués en fonds de parcelles pour permettre, si besoin, la création d'un troisième lorsque la raquette de retournement sera réalisée pour desservir un futur lot n°4.

Marie-Pierre MARTIN propose au conseil de :

-prendre connaissance et d'approuver l'avant-projet détaillé ainsi que son coût prévisionnel :

Opération de deux ateliers relais à vocation artisanale, de production ou de transformation – ZA Le Clos de Villiers : superficies 249,93 m² et 299,55 m²- euros H.T – base avant projet détaillé



Lots	Intitulés		Atelier 1	Atelier 2	Opération de deux ateliers relais à vocation artisanale de production ou de transformation
Lot 1	VRD		9000	10500	19500
Lot 2	Gros-Œuvre		26500	30000	56500
Lot 3	Charpente métallique -		17500	20000	37500
Lot 5	couverture/bardage métallique		29000	32000	61000
Lot 6	porte sectionnelle		4000	4000	8000
Lot 7	Menuiserie extérieures alu - serrurerie		3200	3200	6400
Lot 8	menuiserie intérieures bois		2000	2000	4000
Lot 9	Plâtrerie -		5900	5900	11800
	faux plafonds		1850	1850	3700
Lot 10	Electricité - chauffage électrique VMC		7700	7700	15400
Lot 11	Plomberie sanitaire		5400	5400	10800
Lot 12	revêtements sol scellés		3600	3600	7200
Lot 13	Peinture revêtements muraux		3150	3150	6300
Lot 14	Espaces verts - clôtures		7000	7800	14800
	coût de construction		125800	137100	262900
	honoraires architecte/OPC 4,90% base AVP	4,90%	6164	6718	12882
	coordonnateur sécurité		1237,50	1237,50	2475
	bureau de contrôle -		852	852	1704
	Taxe CAUE/TENS		563	740	1303
	France Tél -estimation		460	460	920
	EDF élec - estimation		1400	1400	2800
	raccordement assainissement		1340	1340	2680
	SIAEP estimation		450	450	900
	Interrégies estimation		600	600	1200
	Journaux officiels estimation		600	600	1200
	Imprévus	10%	12580	13710	26290
	coût de l'opération		152047	165207	317254

- solliciter une demande de subvention aussi élevée que possible auprès du conseil général de Maine et Loire au titre du fonds « Anjou Immobilier d'entreprise ».

- Participation Communauté de Communes Beaufort en Anjou	285 529
- Département du Maine et Loire	31 725
Total	317 254

- autoriser Monsieur le Président à déposer le permis de construire et signer les documents correspondants.

Elle ajoute que la consultation sera lancée dans le cadre d'une procédure adaptée, il n'y a donc pas lieu de délibérer pour lancer ce marché puisque le montant des travaux est inférieur au seuil déclencheur de 4 845 000 € H.T.

Le conseil de communauté,

Vu l'avis de la commission « développement économique » du 27 octobre 2009,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet détaillé et le plan de financement correspondant concernant l'opération de construction, sur la Z.A. du Clos de Villiers, de deux ateliers relais à vocation artisanale, de production ou de transformation d'une superficie respective de 249,93 m² et 299,55 m².

- Participation Communauté de Communes Beaufort en Anjou	285 529
- Département du Maine et Loire	31 725
Total	317 254

SOLLICITE une demande de subvention aussi élevée que possible auprès du conseil général au titre du fonds «Anjou Immobilier d'entreprise »,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le permis de construire et signer les documents correspondants.

**BOUCLES DE L'AUTHION - LIAISON DOUCE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DES VALLEES D'ANJOU AU TITRE DU CTU- PNR
ACTION92 - ET AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE MAINE-ET-LOIRE AU TITRE DU
"VELO LOISIRS" - AMENAGEMENT DES PISTES ET DES ITINERAIRES CYCLABLES**

(rapporteur : Janine BOUTIN)

Janine BOUTIN, vice-présidente chargée du cadre de vie, rappelle au conseil que depuis quelques années, le Département de Maine-et-Loire s'est fortement engagé dans la réalisation d'un véritable réseau d'itinéraires cyclables ouverts au tourisme, au premier titre desquels figure l'itinéraire « La Loire à Vélo ».

En 2003, le Département de Maine-et-Loire adoptait son schéma départemental vélo qui comprenait notamment un volet tourisme conséquent. Ce schéma prévoyait un ensemble d'itinéraires structurants qui constitue une véritable proposition touristique susceptible d'être promue et valorisée.

En 2009, le schéma départemental de développement touristique de l'Anjou 2009 - 2015 est venu confirmer l'intérêt de ces itinéraires.

Dans une correspondance récente, M. le vice-président du conseil général chargé du tourisme et de l'agriculture précise que ces itinéraires doivent participer au maillage du réseau et présenter un attrait touristique et patrimonial avéré (longueur de 20 km minimum, paysages variés, point d'intérêt le long de l'itinéraire). Il est également précisé qu'ils doivent faciliter la pratique du vélo dans de bonnes conditions de sécurité.

En résumé, il s'agit de contribuer, dans une optique de développement durable, à la découverte d'un territoire et de ses habitants ainsi que de patrimoines exceptionnels, naturels et architecturaux.

Il a également pour objet de proposer aux angevins un nouveau mode de découverte de leur département, dans un cadre familial, afin notamment qu'ils s'approprient pleinement leur rôle d'ambassadeurs de leur territoire.

Le schéma vélo applicable à compter de 2009 prévoit d'aider les collectivités pour le financement des travaux à hauteur de 30 % plafonnés à 60 000 € du kilomètre.

« Les Boucles de l'Authion » est un itinéraire constitué d'une liaison principale reliant Beaufort en Vallée à Saumur et des connexions vers la Loire à Vélo. Sur notre territoire, l'investissement porte sur la pose de panneaux routiers, directionnels et informatifs. Un document d'information papier sera également imprimé.

Il revient à chaque territoire, communes ou intercommunalités, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et solliciter les aides publiques départementales et pour Beaufort en Anjou, l'aide de la Région des Pays de la Loire au titre de l'avenant CTU / PNR 2010. Le travail de concertation se déroule au sein d'un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des partenaires impliqués et auquel je participe.

Le portage de l'opération entre les différentes collectivités est à l'étude. Les travaux seront conduits après l'été 2010.

Dès à présent, il est proposé au conseil d'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions aussi élevées que possible auprès des différents financeurs publics comme suit :

Approbation du plan de financement :

Coût de l'investissement global H.T	13 127
- Département de MAINE ET LOIRE (30% du coût éligible)	3 795
- Pays des Vallées d'Anjou /PNR CTU+ (50% du coût éligible)	4 000
- Communauté de communes de Beaufort en Anjou	5 332

Demandes de subventions :

Janine BOUTIN propose au conseil de solliciter :

- une subvention au titre du CTU + - action 92 « réalisation d'itinéraires cyclables – les boucles de l'Authion sur la Communauté de communes de Beaufort en Anjou » pour un montant de 4 000 € représentant 50 % de la dépense H.T éligible.

- une subvention aussi élevée que possible auprès du conseil général au titre du financement « Vélo Loisirs » - aménagement des pistes et des itinéraires cyclables.

Le conseil de communauté, vu la commission « Cadre de Vie » du 28 février 2009 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel H.T comme suit :

Coût de l'investissement global H.T	13 127 €
Département de Maine-et-Loire (30 % du coût éligible)	3 795 €
Pays des Vallées d'Anjou /PNR CTU+ Action 92 (50% du coût éligible).....	4 000 €
Communauté de communes de Beaufort en Anjou.....	5 332 €

SOLLICITE une subvention au titre du CTU + - Action 92 « réalisation d'itinéraires cyclables – les boucles de l'Authion sur la communauté de communes de Beaufort en Anjou » pour un montant de 4 000 € représentant 50 % de la dépense H.T éligible,

SOLLICITE une subvention aussi élevée que possible auprès du conseil général au titre du financement « Vélo Loisirs » - aménagement des pistes et des itinéraires cyclables,

AUTORISE M. Le Président à accomplir les formalités afférentes.

2010/07

COMPTES DE GESTION 2009 – APPROBATION (rapporteur : M. le président)

M. le président propose au conseil de prendre connaissance du compte de gestion du receveur municipal de l'exercice 2009, dont les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

Le conseil de communauté de communes, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et relatif au budget principal et aux budgets annexes «parc d'activités», «ateliers relais», « assainissement collectif » et « assainissement individuel » dont les principaux résultats sont présentés ci-dessous n'appelle ni observation, ni réserve de sa part :

Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 368 523,59	4 701 160,17
<i>Résultat</i>		332 636,58
INVESTISSEMENT	1 636 230,23	1 356 537,33
<i>Besoin de financement</i>	279 692,90	
<i>Excédent global</i>		52 943,68

Budget annexe «parc d'activités» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	746 271,40	1 697 445,29
<i>Résultat</i>		951 173,89
INVESTISSEMENT	1 591 987,19	1 036 891,23
<i>Besoin de financement</i>	555 095,96	
<i>Excédent global</i>		396 077,93



Budget annexe «atelier relais» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	346 313,11	670 301,78
<i>Résultat</i>		323 988,67
INVESTISSEMENT	962 557,28	774 866,43
<i>Besoin de financement</i>	187 690,85	
<i>Excédent global</i>		136 297,82

Budget annexe «assainissement collectif» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	783 656,28	1 239 230,12
<i>Résultat</i>		455 573,84
INVESTISSEMENT	451 325,17	681 693,10
<i>Excédent d'investissement</i>		230 367,93
<i>Excédent global</i>		685 941,77

Budget annexe «assainissement individuel» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 512,01	29 684,90
<i>Résultat</i>		5 172,89

2010/08

COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 – APPROBATION (rapporteur : Maryvonne MEIGNAN)

Maryvonne MEIGNAN, 1^{ère} vice-présidente, propose au conseil de prendre connaissance du compte administratif de l'exercice 2009 du budget de la communauté de communes, à l'aide des documents de présentation budgétaire joints et dont les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

1 - Environnement économique et financier des groupements à fiscalité propre en 2009

La note de conjoncture sur les finances locales 2009 réalisée par DEXIA crédit local de France permet d'appréhender d'une manière globale l'environnement économique et financier des groupements à fiscalité propre . En voici quelques éléments :

Comptes simplifiés des groupements à fiscalité propre :

Section de fonctionnement	2007/06 %	2008/07 %	2009/08 %
RECETTES COURANTES	+ 4,6	+ 4,3	+ 5,1
Hors reversements fiscaux	+ 6,1	+ 5,7	+ 6,1
Recettes Fiscales	+ 4,5	+ 4,7	+ 6,7
<i>dont produit voté</i>	+ 4,0	+ 4,7	+ 8,2
Dotations de l'Etat	+ 3,2	+ 2,3	+ 2,1
Autres recettes	+ 8,6	+ 5,8	+ 2,2
DEPENSES DE GESTION	+ 4,6	+ 4,4	+ 5,5
Hors reversements fiscaux	+ 6,6	+ 6,4	+ 7,8
Dépenses de personnel	+ 9,0	+ 8,0	+ 7,8
Autres dépenses de gestion	+ 3,6	+ 3,6	+ 4,9
EPARGNE DE GESTION (recettes- dépenses)	+ 4,5	+ 3,4	+ 3,3
Intérêts de la dette	+ 17,8	+ 13,0	- 1,5
EPARGNE BRUTE (Epargne de gestion – intérêts de la dette)	+ 2,8	+ 2,0	+ 4,1

Au 1er janvier 2009, le nombre de groupements à fiscalité propre a augmenté de 18 unités. 530 communes supplémentaires concernant 1,8 millions d'habitants ont rejoint ces structures. Cet accroissement, contrairement à l'an passé, du nombre de structures, impacte les taux d'évolutions des recettes et dépenses présentés ci-dessus.

Une progression ralentie des recettes courantes :

- Les recettes fiscales progressent de + 6,7 %. Elles proviennent presque essentiellement du produit de la fiscalité directe et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Le produit de la fiscalité directe croît de + 8,2 %. Il repose à plus de 90 % sur le produit de la taxe professionnelle.
- La dotation globale de fonctionnement comprend une dotation de compensation qui progresse de 2,7 % et une dotation d'intercommunalité en hausse de + 4,3 % .

Une hausse des dépenses de gestion :

- Les charges de personnel représentent 1/3 des dépenses de gestion. Elles progressent à un rythme proche de 2008 (7,8 %, après + 8,0 %) du fait de l'évolution des effectifs et de différentes mesures salariales.
- les autres dépenses de gestion sont en hausse de 7,8 %.
- Les charges d'intérêt diminuent légèrement de 1,5 % après des hausses très importantes ces dernières années.

En 2009, comme depuis les deux exercices précédents, la croissance des recettes courantes est donc moins dynamique que celle des dépenses de gestion. L'épargne de gestion courante est donc en légère baisse. La diminution des intérêts de la dette génère au contraire une évolution plus favorable de l'épargne brute + 4,1 % contre 2,0 % en 2008.

Les dépenses d'investissement, hors dette, après une stabilisation en 2008, affichent un recul de - 3,0 %.

2 – Budget principal

La structure du budget 2009 n'a pas évolué par rapport à 2008, modifiée pour mémoire, par le transfert des compétences sociales d'intérêt communautaire, à l'exception du service enfance – jeunesse, au Centre Intercommunal d'Action Sociale

L'année 2009 a été marquée pour le budget de fonctionnement par l'ouverture à sa capacité maximum du multi accueil (crèche et halte garderie) à Mazé. La décision modificative adoptée en décembre dernier visait notamment à revoir à la hausse les crédits pour ce service, ceux-ci ayant été sous estimés lors de l'élaboration du budget primitif.

Certaines opérations d'investissement ont pris du retard :

- Le renouvellement du parc informatique ;
- le projet de parc paysager de la rivière du Couasnon stoppé dans son démarrage par de mauvaises conditions météorologiques.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2009 comme en 2008.

Les **recettes de fonctionnement** sont à la hausse de près de 16 %:

	2008	2009	Evolution
Produits des services	994 916	1 284 330	29,1%
Impôts et taxes	1 396 845	1 490 984	6,7%
Dotations et participations	1 355 477	1 521 143	12,2%
Autres produits et produits exceptionnels	25 443	39 845	56,6%
Atténuations de charges	27 943	66 759	138,9%
	3 800 624	4 403 061	15,9%

- L'augmentation des produits des services est liée :
A la hausse de la redevance ordures ménagères perçue par la communauté et reversée au SMICTOM. Il s'agit d'une opération financièrement neutre mais qui a une influence positive sur l'évolution de nos dotations.
Aux nouvelles recettes liées au fonctionnement du multi accueil.
- Le produit de la fiscalité a augmenté du fait de la seule évolution favorable des bases de la taxe professionnelle + 3,2 % et des taxes ménages + 3,7 %, les taux d'imposition n'ayant pas été revalorisés.

- Les dotations versées par l'Etat ont progressé de près de + 6 %. Ceci est la conséquence notamment de la prise en compte des nouveaux chiffres du recensement.
Les participations de la CAF sont à la hausse + 22 %. Toutefois le montant perçu est inférieur au montant inscrit au budget primitif, la CAF ayant suspendu en fin d'année ses versements.
- Les autres produits progressent du fait du remboursement par les communes de l'achat groupé de masques
- Le produit des atténuations de charges correspond au remboursement des salaires du personnel en congé de maladie ou de maternité

Les **charges de fonctionnement** ont parallèlement progressé de + 20 % :

	2008	2009	Evolution
Charges à caractère général	597 095	715 640	20%
Charges de personnel	1214611	1 652 754	36%
Autres charges de gestion	1072681	1 242 360	16%
Atténuation de produits	495 264	495 264	0%
Charges financières	80 264	44 018	-45%
Charges exceptionnelles	8032	3 045	-62%
	3 467 947	4 153 081	20%

- Les charges à caractère général ont progressé de + 20 %. Les facteurs d'explication sont multiples et concernent l'administration générale (achats de masques pour les communes), le service communication avec la refonte du site Internet, l'animation culturelle + 19 % par rapport à 2008 et + 7 % par rapport aux crédits ouverts au budget primitif, les services d'accueil petite enfance génèrent avec l'ouverture du multi accueil une hausse de + 80 %, de même que l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Les charges de personnel progressent de + 36 %. L'ouverture de la structure multi accueil à Mazé est la principale raison de cette progression. Mais aussi, la hausse de la fréquentation des activités enfance et jeunesse, l'école de musique + 20 %, l'animation culturelle + 6 % par rapport à 2008 et surtout + 11 % par rapport aux inscriptions budgétaires.
- La progression des « autres charges de gestion courante » est de + 16 %. Ceci est lié essentiellement à la hausse des reversements de redevance ordures ménagères au SMICTOM + 30 %. Le montant des subventions diminue de - 33 % du fait de la reprise en régie des activités de la halte garderie à Mazé.
- Les charges financières diminuent de près de la moitié du fait de la non réalisation d'emprunt sur les deux derniers exercices et de la baisse des taux d'intérêts qui impacte les emprunts à taux révisables.

Le **programme d'investissement** a été réalisé à hauteur de 83 %.

Outre le remboursement du capital des emprunts (188 K€) les principales réalisations auront été l'achèvement des travaux d'extension de la Maison de l'enfance à Mazé (multi accueil), de la piste cyclable Beaufort – Mazé et de l'aire d'accueil des gens du voyage à Beaufort en Vallée.

Globalement, le budget principal présente un excédent de 52 943,68 €.

Comme vous pouvez le constater, tous les budgets annexes présentent aussi un excédent global.

M. le Président ayant quitté la salle, le conseil de communauté de communes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les comptes administratifs 2009 du budget principal et des budgets annexes «parc d'activités», «atelier relais», « assainissement collectif » et « assainissement individuel » ci-dessous :

Budget principal :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 368 523,59	4 701 160,17
<i>Résultat</i>		332 636,58
INVESTISSEMENT	1 636 230,23	1 356 537,33
<i>Besoin de financement</i>	279 692,90	
<i>Excédent global</i>		52 943,68

Budget annexe «parc d'activités» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	746 271,40	1 697 445,29
<i>Résultat</i>		951 173,89
INVESTISSEMENT	1 591 987,19	1 036 891,23
<i>Besoin de financement</i>	555 095,96	
<i>Excédent global</i>		396 077,93

Budget annexe «atelier relais» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	346 313,11	670 301,78
<i>Résultat</i>		323 988,67
INVESTISSEMENT	962 557,28	774 866,43
<i>Besoin de financement</i>	187 690,85	
<i>Excédent global</i>		136 297,82

Budget annexe «assainissement collectif» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	783 656,28	1 239 230,12
<i>Résultat</i>		455 573,84
INVESTISSEMENT	451 325,17	681 693,10
<i>Excédent d'investissement</i>		230 367,93
<i>Excédent global</i>		685 941,77

Budget annexe «assainissement individuel» :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 512,01	29 684,90
<i>Résultat</i>		5 172,89

2010/09

BILAN DES CESSIIONS ET ACQUISITIONS EFFECTUEES EN 2009 (rapporteur : M. le président)

M. le président rappelle au conseil que la loi impose aux structures intercommunales comptant une commune de plus de 2 000 habitants de dresser, chaque année, le bilan des cessions et acquisitions de terrains opérées au cours de l'exercice précédent, soit par la collectivité, soit par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec celle-ci. Ce bilan doit ensuite être soumis au conseil de communauté et est annexé au compte administratif de la communauté de communes.

Il faut tout d'abord préciser que ne sont reprises au bilan que les opérations ayant donné lieu à une inscription comptable dans le courant de l'exercice 2009. Des délibérations concernant la vente ou l'achat de terrains ont donc pu être prises en 2009 sans être reportées au bilan, si le paiement ou l'encaissement correspondant n'a pas été effectué au 31 décembre.

Il précise que les cessions, dont une concerne un bâtiment et les deux autres des terrains aménagés, ont bénéficié à trois entreprises. Un certain nombre de cessions a été signé avant la fin de l'année, mais n'a pu être affecté à l'exercice 2009. Il s'agit des ventes aux sociétés Montillot, Moncourt, S.T.G.S. et à la commune de Fontaine-Guérin.

Le conseil de communauté de communes, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE le bilan 2009 des cessions et acquisitions réalisées par la communauté de communes de Beaufort en Anjou :

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Section cadastrale	Adresse	Superficie	Montant en euros
SCI LES PETITS VERTS MOUSSES	28 mai 2009	ZM n° 407	ZA du Pré Barreau - Commune de Mazé	00ha 14a 59ca	28 845,32 HT
			Superficie Totale	00ha 14a 59ca	
M FRANCK HAYE	20 juillet 2009	ZW n° 123	Haute rue du Lattay - Commune de Beaufort-en-Vallée	00ha 25a 00ca	230 000,00 HT
		ZW n° 124		01ha 10a 70ca	
			Superficie Totale	01ha 35a 70ca	
SCI LES COQUELICOTS	30 octobre 2009	ZR n° 319	ACTIVAL - Rue Eiffel - Commune de Beaufort-en-Vallée	00ha 21a 31ca	42 620,00 HT
			Superficie Totale	00ha 21a 31ca	

2010/10

RESULTATS DE L'EXERCICE 2009 - APPROBATION ET AFFECTATION (rapporteur : M. le président)

M. le président propose au conseil de constater, d'approuver et d'affecter le résultat de l'exercice 2009 comme proposé dans le projet de délibération ci-dessous.

Le conseil de communauté de communes, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **BUDGET PRINCIPAL**

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2009 qui s'élève à 332 636,58 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de :

- 260 041 € en section d'investissement comme prévu au budget primitif 2009
- et le solde soit 72 595,58 € en section de fonctionnement du budget primitif 2010.

- **BUDGET ANNEXE « PARC D'ACTIVITES »**

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2009 qui s'élève à 951 173,89 €

AFFECTE ce résultat en excédent à la section de fonctionnement du budget primitif 2010.

- **BUDGET ANNEXE «ATELIER RELAIS»**

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2009 qui s'élève à 323 988,67 €

AFFECTE ce résultat en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2010.

- **BUDGET ANNEXE «ASSAINISSEMENT COLLECTIF»**

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2009 qui s'élève à 455 573,84 €

AFFECTE ce résultat pour un montant de :

- 275 311,90 € en section d'investissement
- 180 261,94 € section de fonctionnement du budget primitif 2010.

- **BUDGET ANNEXE «ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL»**

CONSTATE ET APPROUVE le résultat de l'exercice budgétaire 2009 qui s'élève à 5 172,89 €

AFFECTE ce résultat en totalité en section de fonctionnement du budget primitif 2010.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 (rapporteur : M. le président)

M. le président propose au conseil, au vu de la note de synthèse ci-dessous, de prendre connaissance des grandes lignes du projet de budget primitif de l'exercice 2010 et d'en débattre.

1 – La lettre de cadrage budgétaire

M. le président rappelle sa lettre de cadrage budgétaire lue lors de la séance du 22 octobre 2009.

Le contexte financier 2010 marque un tournant pour nos collectivités.

La suppression de la taxe professionnelle sera intégralement compensée mais conduit mécaniquement à une stagnation de cette recette qui représente 26 % de nos ressources.

La fiscalité sur les ménages devrait encore progresser cette année du fait de la bonne dynamique des bases. Mais le ralentissement de la construction se fera sentir en 2011.

Les dotations de l'Etat n'augmenteront globalement que de 0,6 %.

Les subventions de la CAF continueront de diminuer (nous allons perdre 20 000 € par an pendant 5 ans)

La progression des recettes de fonctionnement pour 2010 par rapport à 2009 serait donc nulle.

Nous devons donc adapter nos dépenses à ce contexte de stagnation des recettes, contexte qui va se pérenniser.

C'est pourquoi il demande à chaque commission d'élaborer sa proposition de budget à coût de fonctionnement égal. La notion de coût de fonctionnement s'entend comme étant la différence entre la totalité des recettes et l'intégralité des dépenses affectées à un service.

Il rappelle également qu'afin de financer le projet de piscine couverte, il sera procédé dès l'année prochaine à une première hausse de la fiscalité ménage. Il souhaite que le produit de cette hausse soit intégralement consacré à ce projet et qu'il ne serve donc pas à financer des surcoûts de fonctionnement.

Cette situation, qui, il le répète, va perdurer, et la prochaine réforme des collectivités territoriales, doivent conduire à mener une réflexion sur l'optimisation de nos moyens et donc sur de nouveaux transferts de compétences ainsi que la mutualisation des services. C'est la raison pour laquelle il a invité l'ensemble des bureaux municipaux de la communauté de communes à débattre de ces perspectives le 12 novembre dernier.

2 – Perspectives financières pour 2010 pour le budget principal

Le budget 2010 s'inscrit dans la continuité de 2009 principalement en ce qui concerne la section de fonctionnement. En investissement c'est le projet de construction de piscine couverte qui constituera le cœur du budget.

• Les recettes de fonctionnement

Les produits des services augmenteraient de + 20 %.

Cette hausse est due au remboursement par la commune de Beaufort en Vallée des services communautaires mis à sa disposition à partir du 1er avril prochain. Elle vient compenser une partie de la hausse de la masse salariale, l'opération étant neutre financièrement pour les deux parties.

Le produit prévisible de la redevance ordures ménagères est de 920 000 € contre 800 000 € en 2009.

En ce qui concerne les recettes fiscales, la grande nouveauté est bien sûr la suppression de la taxe professionnelle entérinée par la loi de finances. 2010 est une année de transition. Les collectivités recevront une compensation relais égale au minimum au produit de la TP perçu en 2009. Elles pourront voter les taux d'impôts normalement.

A compter de 2011 chaque niveau de collectivité bénéficiera de nouvelles ressources fiscales :

Communes et EPCI : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, CFE : cotisation foncière des entreprises, CVAE : contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (26,5 % du produit), IFR : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, TASCOT : taxe sur les surfaces commerciales.

Les bases seront revalorisées forfaitairement de + 1,2 %.

L'évolution des bases des taxes ménages devrait être positive compte tenu du développement de la construction.

On peut donc tabler à ce stade de la préparation budgétaire sur une hausse de + 1 % du chapitre.

En 2009, les dotations de l'Etat ont progressé grâce à la prise en compte des nouveaux chiffres de la population. Ces recettes qui seront notifiées dans la seconde quinzaine de février devraient à minima être reconduites

La Caisse d'Allocations Familiales et la MSA contribueront mutuellement à hauteur de 55 % au lieu de 56 % au contrat « petite enfance » et « contrat temps libre » mais, comme depuis 2009, dans le cadre de dépenses plafonnées.

Toutefois, et M. le président le rappelle, ces nouvelles modalités de calcul, conduisent à une à une baisse progressive de ces recettes dans les années à venir de l'ordre de 20 000 € par an pendant 5 ans.

Un reliquat de participation sur 2009 est à également à percevoir sur 2010.

Au final le chapitre dotations, subventions et participations devrait connaître une légère progression

- Les dépenses de fonctionnement

Avant de détailler chapitre par chapitre les grandes orientations en matière de dépenses de fonctionnement, M. le président tient à souligner la nécessité de réfléchir cette année sur l'évolution de certains services.

Il pense en premier lieu au secteur enfance jeunesse dont le nombre d'usagers croît régulièrement et qui génère de facto des coûts supplémentaires.

Il pense aussi à l'école de musique dont la charge augmente chaque année. Une première série de mesures a été prise en 2009 avec l'augmentation des tarifs des élèves non domiciliés sur notre territoire. Une réflexion sur la limitation du nombre d'élèves ou du nombre d'heures d'enseignement doit être menée pour organiser la maîtrise de ce budget.

Les charges à caractère général resteraient d'un niveau égal à celui de 2009. Les consignes de préparation budgétaires ont donc été respectées.

L'augmentation de la masse salariale serait de l'ordre de 10 à 11 %. La principale cause d'augmentation est consécutive au transfert à la communauté de communes d'agents de la ville de Beaufort en Vallée dans le cadre du nouveau dispositif de mise à disposition de services de la communauté de communes vers les communes. Cette dépense supplémentaire est compensée par une recette de la ou des communes concernées. Globalement, contraction faite des dépenses et des recettes, l'évolution de la masse salariale est, de BP à BP, de + 4 %.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » augmenterait globalement de + 12 %.

Toutefois le reversement de redevance au SMICTOM, inscrit à ce chapitre, est de + 15 %. La hausse des autres dépenses serait de l'ordre de 5 %.

- La dette

Aucun emprunt n'ayant été contracté en 2009 sur le budget principal, l'annuité ne sera pas augmentée par rapport à celle acquittée lors du précédent exercice. Les frais financiers passent de 68 à 38,5 k € et le remboursement du capital de la dette de 181 à 191 k€.

- Les projets d'investissement

La plupart des projets qui sont proposés s'inscrivent dans la continuité des engagements précédents :

- La remise en état du système de chauffage et de rafraîchissement de la maison de la petite enfance à Beaufort en Vallée.
- La poursuite des études du projet de piscine couverte, l'acquisition du terrain et le démarrage du chantier.
- La reconduction des crédits pour le démarrage du parc du Couason sur le secteur de Gée et le franchissement du Couason sur Beaufort.
- La commission Voirie – Assainissement propose, pour sa part, la réfection de la voirie communautaire entre Gée et Fontaine Guérin.
- Le renouvellement du parc informatique.

M. le président rappelle au conseil qu'il a été décidé l'an passé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de repousser cette décision à 2010 compte tenu du projet de piscine. Cette augmentation s'échelonnait, comme il a déjà évoqué, sur 3 ans et devrait conduire à multiplier par 4 le produit des taxes ménages. Toutefois, ce chiffre était d'actualité avant la réforme fiscale qui vient d'être approuvée par la loi de finances 2010.

Cela devra être étudié plus en détail, dans la mesure où la communauté de communes bénéficiera désormais également de la part départementale de la taxe d'habitation. L'assiette fiscale étant élargie, le coefficient multiplicateur en sera diminué d'autant.

Les premières simulations budgétaires réalisées montrent un effet de ciseau du fait d'une évolution plus forte des dépenses que des recettes de fonctionnement. Toutefois la communication des bases d'imposition, la notification des dotations d'état et le calcul plus affiné des dotations de la CAF restent encore à venir et permettront d'affiner le projet de budget qui sera soumis au conseil début mars.

4 – Perspectives financières des budgets annexes

3 budgets annexes viennent compléter le budget principal :

- zones d'activité
- ateliers relais
- assainissement

Pour l'exercice 2010, la commission « développement économique » propose, pour le budget « zones d'activité » de prévoir les crédits nécessaires :

En dépenses d'investissement :

- au paiement des travaux de viabilisation de la tranche 2 d'Actival ;
- à l'aménagement au sein de la tranche 1 d'Actival, d'un espace constitué de 4 lots afin d'accueillir des très petites entreprises artisanales. Cet espace correspond à la parcelle de 7300 m² située entre les entreprises GDI et Jardirama.

En recettes de fonctionnement :

- De prévoir les recettes correspondant aux ventes suivantes :
 - Ventes intervenues en fin d'année 2009 mais non rattachées à l'exercice 2009 par M. le percepteur. (parcelles sur Actival 1 entreprises Mille et une idées et SA Moncourt et réserve foncière sur le Clos de Villiers à la commune de Fontaine-Guérin).
 - Vente d'un lot de 1500 m² à l'entreprise Mécaloisirs.

Pour le budget « ateliers relais », la commission propose de poursuivre la politique volontariste en faveur de l'immobilier d'entreprises et pour se faire de prévoir les crédits nécessaires :

- à la construction de deux ateliers artisanaux de simple facture à édifier sur les deux lots viabilisés de la ZA du Clos de Villiers.
- à la réalisation d'un bâtiment industriel de 800 m² à 1000 m² sur Actival 2.
- au démarrage des études de Maîtrise d'œuvre pour un atelier d'environ 600 m² à édifier sur la ZA du Pré Barreau en 2011.

M. le président propose également au conseil d'inscrire en recette les crédits liés à la cession de l'atelier relais n°1 et son terrain d'assiette à la société STGS dont la vente est intervenue en début d'année.

Il attire de nouveau l'attention de l'assemblée sur la nécessité de veiller aux équilibres financiers de ces opérations, dans la mesure où un déficit ne pourrait être financé que par le versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

Le volet assainissement comprend deux budgets liés à l'assainissement collectif et à l'assainissement autonome.

I/ Assainissement collectif

En 2009, la taxe de raccordement et la redevance assainissement ont été augmentées de 10 %.

Section de fonctionnement

Pour l'exercice 2010, il est proposé au conseil d'augmenter les tarifs de 3 %, ce qui représenterait le remboursement des annuités d'emprunts contractés à ce jour et l'augmentation du coût de la vie. Cette augmentation devrait permettre d'assurer le fonctionnement normal du service.



Les tarifs 2010 seraient les suivants :

BEAUFORT en ANJOU

Redevance	TARIF 2005	TARIFS 2006-2007	TARIF 2008	TARIF 2009	PROPOSITION TARIF 2010
Beaufort-en-Vallée	1.03 € HT/m3				
Brion	1.37 € HT/m3				
Fontaine-Guérin	1.03 € HT/m3				
Fontaine-Milon	--	1.172 € HT/m3 + TVA (5.5 %)	1.21 € HT/m3 + TVA (5.5 %)	1.33 € HT/m3 + TVA (5.5 %)	1.37 € HT/m3 + TVA (5.5 %)
Gée	1.03 € HT/m3				
Mazé	1.37 € HT/m3				
St Georges du Bois	1.03 € HT/m3				
Taxe et participation	TARIF 2005	TARIFS 2006-2007	TARIF 2008	TARIF 2009	PROPOSITION TARIF 2010
Réseau en cours – participation	540.91 € HT + TVA (19.6 %)				
Gée	727.27 € HT + TVA (19.6 %)	649.09 € HT + TVA (19.6 %)	668.56 € HT + TVA (19.6 %)	735.42 € HT + TVA (19.6 %)	757.00 € HT + TVA (19.6 %)
Mazé	649.09 € HT + TVA (19.6 %)				
Réseau existant – taxe	1 175.64 € HT net de taxe	1 175.64 € HT net de taxe	1 210.91 € HT net de taxe	1 332.00 € HT net de taxe	1 372.00 € HT net de taxe
Extension de réseau – participation	1 829.39 € HT + TVA (19.6 %)	1 829.39 € HT + TVA (19.6 %)	1 884.27 € HT + TVA (19.6 %)	2 072.70 € HT + TVA (19.6 %)	2 135.00 € HT + TVA (19.6 %)

Section d'investissement

La réalisation de travaux urgents « Rue Fautras et Maladrerie » ainsi que la réhabilitation de la canalisation passant sous France Champignon se poursuivent en 2010 et un poste de refoulement sera remplacé à St Georges du Bois.

Par ailleurs, des demandes de subvention ont été adressées au Conseil général en 2009, dans le cadre de la programmation 2010 et dans l'ordre arrêté le 3 juillet 2008 par le Conseil de Communauté pour les opérations suivantes :

Désignation des travaux	Commune concernée	Montant prévisionnel HT	Proposition de la commission Voirie-Assainissement
Construction d'une nouvelle station d'épuration	Beaufort en Vallée	3 100 000 €	1
Construction de la station d'épuration	Fontaine-Milon	279 000 €	2
Extension des ouvrages de traitement	Mazé	1 920 000 €	3
Réhabilitation du réseau d'eaux usées « Les Seillandières »	Beaufort en Vallée	102 000 €	4
Extension du réseau d'eaux usées « Route de Fayet »	Mazé	405 000 €	5
Extension de la station d'épuration par lagunage	Fontaine-Guérin	462 000 €	6
Travaux d'extension du réseau d'eaux usées « Les Négriers »	Beaufort en Vallée	222 000 €	7
Remplacement des regards eaux usées – secteur Ouest	Mazé	40 000 €	8

Le conseil général n'ayant pas, à ce jour, statué sur ces différentes demandes, il sera proposé ultérieurement au conseil, lors d'une décision modificative, d'inscrire les programmes de travaux qui bénéficieront d'une aide du Conseil général et de l'Agence de l'eau et, éventuellement, des opérations non subventionnées choisies en application des critères définis dans la délibération du Conseil de communauté du 22 novembre 2007.

Les travaux retenus seront financés par autofinancement et par emprunt.

II/ Assainissement non collectif

Il est proposé de reconduire en 2010, les tarifs de l'exercice précédent, à savoir :

- pour les installations nouvelles ou réhabilitées :
 - * 155 € HT comprenant d'une part, les contrôles de conception et d'implantation d'un dispositif (90 € HT) et d'autre part, les contrôles de bonne exécution des travaux (65 € HT). Cette redevance forfaitaire est facturée une seule fois pour chaque dossier de nouvelle installation ou de réhabilitation d'un dispositif ;
- pour les installations existantes :
 - * 60 € HT pour un contrôle de bon fonctionnement et d'entretien. Chaque installation faisant l'objet d'un contrôle tous les 8 ans (nouvelle disposition de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006), le montant facturé annuellement de façon forfaitaire est de 7,50 € HT/an.

Christophe POT souhaite revenir sur les questions d'assainissement et tirer la sonnette d'alarme. En effet, à Mazé, la saturation de l'actuelle station d'épuration pourrait conduire prochainement à ne plus pouvoir délivrer de permis de construire, ce qui est très embarrassant.

En ce qui concerne la réfection du réseau chemin de Molaines, la solution de chemisage est envisagée. Or, si ces travaux tardent trop, ils ne seront plus possibles et nécessiteront une technique plus coûteuse. Plus globalement, il constate que les travaux sur Mazé sont stoppés depuis 6 ou 7 ans, compte tenu de la baisse des aides du conseil général.

M. le président ajoute qu'à Beaufort-en-Vallée, le projet de Z.A.C. est également bloqué par le fait que la station d'épuration est saturée. Le problème de saturation est global. La solution de chemisage diminue le diamètre des canalisations qui fait que leur capacité peut devenir insuffisante.

Louis-Marie TURC constate qu'il ne se passe plus rien en matière d'assainissement sur Mazé, alors qu'un programme important a été conduit précédemment. Il pense que l'on finira par payer cette absence de travaux.

M. le président rappelle que les travaux chemin de Molaines étaient inscrits au budget primitif 2009. On saura prochainement ce qu'il sera possible de réaliser techniquement. Il rappelle que les crédits existent et les travaux pourront donc être exécutés rapidement.

Il rappelle également son souhait de ne pas voir fusionner les deux budgets assainissement collectif et non collectif car il est clair que dans ce cas, c'est le budget concernant l'assainissement collectif qui devra alimenter celui du non collectif.

Il constate aussi l'absence de fonds de l'Agence de l'Eau pour la rénovation des réseaux. Les aides étant fléchées sur les stations d'épuration, il fait remarquer que le produit de la redevance annuelle est d'environ 500 000 € et que si nous étions amenés à la doubler, nous pourrions, chaque année et sans frais, réaliser le même montant de travaux.

Eric PORCHER estime que si l'on ne peut augmenter la capacité de la station d'épuration de Mazé, la commune ne pourra plus accueillir de nouveaux résidents, ce qui conduira, à terme, à une baisse de recettes fiscales ; à moins qu'il n'y ait un dynamisme fiscal et un renouvellement de la population, ainsi qu'un vieillissement de celle-ci, avec les conséquences que cela entraîne.

Jean-Patrick DEFOURS pose la question de savoir si face à ce besoin de financement, les communes ne pourraient pas y participer avec la mise en place d'une redevance différente selon les communes. Pourquoi faire supporter à toutes les communes les travaux effectués sur une seule ?

M. le président estime que cette proposition serait un recul par rapport à la situation actuelle. Il ajoute également que si les constructions avaient été réalisées de façon plus dense, il y aurait moins de problèmes de ce type et il y aurait moins de dépenses à engager.

Il rappelle que la proposition d'augmenter la redevance de 3 % permet seulement de faire face aux dépenses courantes, mais est insuffisante pour engager un renouvellement des réseaux. Il appartient au conseil de communauté de proposer une augmentation plus importante.

Claude BERTHELOT souhaite connaître le prix de la redevance dans d'autres communes.

M. le président précise que sur :

- . la communauté de communes de Beaufort en Anjou, elle est de 1,37 € / m³
- . la communauté de communes Loir et Sarthe, elle est de 1,05 € / m³ + 49,50 € d'abonnement, ce qui revient à un prix au m³ de 1,55 € pour une consommation moyenne de 100 m³
- . la communauté de communes Vallée Loire Authion, et selon le même mode de calcul, elle est de 1,83 €
- . l'agglomération angevine, elle est de 1,07 €

Christophe POT estime qu'un effort important s'impose.

Louis-Marie TURC fait remarquer que c'est encore le contribuable qui devra payer la facture.

M. le président rappelle qu'une hausse de 10 % génère 50 000 € supplémentaires et que cela peut faire « grogner » nos concitoyens pour un produit qui ne permet pas de faire grand-chose de plus.

Jean-Patrick DEFOURS estime qu'il faut étudier un lissage des augmentations ; il n'y a que cette solution, selon lui.

Jean-Jacques FALLOURD propose que soient étudiées les solutions qui permettraient de diminuer le coût des travaux à la charge de la communauté de communes, en mettant par exemple à la charge des communes la réfection de la chaussée.

M. le président propose de présenter des simulations financières pour la prochaine séance du conseil communautaire.

Claude BERTHELOT demande si la part de l'augmentation fiscale liée au projet de la piscine peut être précisée sur les rôles d'impôts reçus par les contribuables.

M. le président répond que non, l'élaboration de ce rôle étant du seul ressort des services fiscaux. Toutefois, la population sera informée sur ce point très précis.

Le conseil de communauté de communes, après en avoir débattu et à l'unanimité, PREND ACTE du déroulement du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2010.

2010/12

DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE (rapporteur : M. le président)

- Groupement de commandes : prestations de services d'assurances (suite délibération du conseil communautaire du 22.10.2009 pour le lancement de la consultation)

N° du lot	Intitulé	Attributaire	Montant de la cotisation par an TTC ou taux	Option retenue
1	Multirisques dommages aux biens (y compris informatique et exposition)	GROUPAMA	2 812,61	N°1 soit 750 € de franchise
2	Flotte automobile et auto-missions		1 652,66	N°1 soit 400 € de franchise pour les véhicules < à 3.5 Tonnes et 1 000 € pour ceux > à 3,5 T (aucune franchise pour le bris de glace en réparation et 50 € en remplacement)
3	Responsabilité civile	SMACL	0.17% de la masse salariale	N°1 soit 750 € de franchise (néant pour les dommages corporels et 3 000 € pour les dommages immatériels non consécutifs)
4	Protection juridique	Lot déclaré sans suite		
5	Risques statutaires	GRAS SAVOYE OUEST AFR	4.07% de la masse salariale pour les agents affiliés à la CNRACL 1.55% pour les agents affiliés à l'IRCANTEC	N°2 soit une franchise de 30 jours cumulés

- **Entretien et balisage des sentiers de randonnée 2010** attribué à ARAMIS – Chantier d’insertion pour un montant H.T. de 2834.40 €
- **Marché de services d'entretien des espaces verts et fournitures de produits phytosanitaires**
Lot 1 – Z.A. ACTIVAL attribué à ESAT ALPHA Le Moulin du Pin pour un montant H.T. de 9 750,50 €
Lot 2 – Z.A. PRE BARREAU attribué à E.I.E. Les Mains Vertes pour un montant H.T. de 2 083,50 €
- **Atelier relais Z.A. Pré Barreau Mazé – Lot « espaces verts – clôtures » - Avenant n° 1**
 - . entreprise : Jardins du Baugeois
 - . montant avenant : - 130,07 € (portail moins haut que prévu)
 - . montant nouveau marché : 9 444,30 €

QUESTIONS DIVERSES

- DEMANDE D’AUTORISATION D’EXPLOITATION D’UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES – S.A. DURAND
- ▶ Avis du Président de Beaufort en Anjou – Cf réponse adressée à la Préfecture
- CONTRAT DÉPARTEMENTAL « HABITAT »
- ▶ Projet élaboré par Elisa GUERIN (Pays des Vallées d’Anjou) à compléter et / ou affiner par les maires de la communauté de communes (cf courrier de Christophe POT à adresser aux maires de Beaufort en Anjou)

FIN DE LA SEANCE A 21 H 10